

L'ESSENTIEL CAMIX® PUIS CALARIS®

LE PROGRAMME MAÏS À TRÈS LARGE SPECTRE

syngenta®

Camix®

- Composition :**
400 g/l de S-métolachlore, HRAC 15 (K3)
+ 40 g/l de mésotrione, HRAC 27 (F2)
+ 20 g/l de bénomaxacor
 - Formulation :** Suspo-émulsion (SE)
 - Dose homologuée maïs* :** 2,5 l/ha
 - Dose maximum recommandée :**
de 2 à 2,5 l/ha
 - Nombre maximum d'application :**
1 par an
 - DAR :** maïs (grains, fourrage) : 90 jours
 - ZNT** organismes aquatiques :**
20 mètres dont DVP 5 mètres
 - DRE :** 48 heures
- * Ne pas dépasser la dose annuelle de 1 000 g de S-métolachlore par hectare.*
***Peut-être réduite à 5m selon l'arrêté en vigueur.*
- Ne pas appliquer de produit à base de S-métolachlore sur parcelle drainée en période d'écoulement des drains.**
 - CAMIX n'est pas recommandé sur les aires de captage d'eau prioritaires et les zones sensibles.**

Calaris®

- Composition :**
70 g/l mésotrione, HRAC 27 (F2)
+ 330 g/l terbuthylazine, HRAC 5 (C1)
- Formulation :**
Suspension concentrée (SC)
- Cible :** désherbage maïs grain, fourrage, et production de semences*
- Dose homologuée :** 1 l/ha
- Nombre maximum d'application :**
1 an sur 3 sur la même parcelle
- Positionnement en post-levée :**
BBCH 13 à BBCH 19
- ZNT aquatique :** 20 m dont DVP 5 m
- ZNT plantes non cibles :** 5 m
- DAR :** BBCH 19
- DRE :** 48 heures
- DSPPR :** 3 m

* Avec accord de l'obtenteur



Notre engagement qualité :

- La sécurité d'une formulation Syngenta
- Efficace et sélective
- Au triple mode d'action
- Foliaire, racinaire, anti-germinatif
- Anti-dicotylédones et anti-graminées

BÉNÉFICES AU CHAMP

- La solution **CAMIX** puis **CALARIS** présente un très large spectre avec un haut niveau d'efficacité sur adventices majeures y compris sur dicots difficiles et graminées.
- **CAMIX** puis **CALARIS** se raisonnent dans le cadre d'un programme Pré puis Post.
- **CAMIX** puis **CALARIS** combinent des actions complémentaires : racinaire, anti-germinative et foliaire.
- **CAMIX** puis **CALARIS** c'est :
 - un meilleur contrôle des levées échelonnées,
 - une grande souplesse d'emploi,
 - 3 modes d'action complémentaires et différents : HRAC 15, 27 et 5 (anciennement K3, F2 et C1).
- **CAMIX** puis **CALARIS** sont des formulations optimisées de la famille "Qualité Callistemon Technologie".

UN HAUT NIVEAU D'EFFICACITÉ SUR UN TRÈS LARGE SPECTRE SUR MAÏS

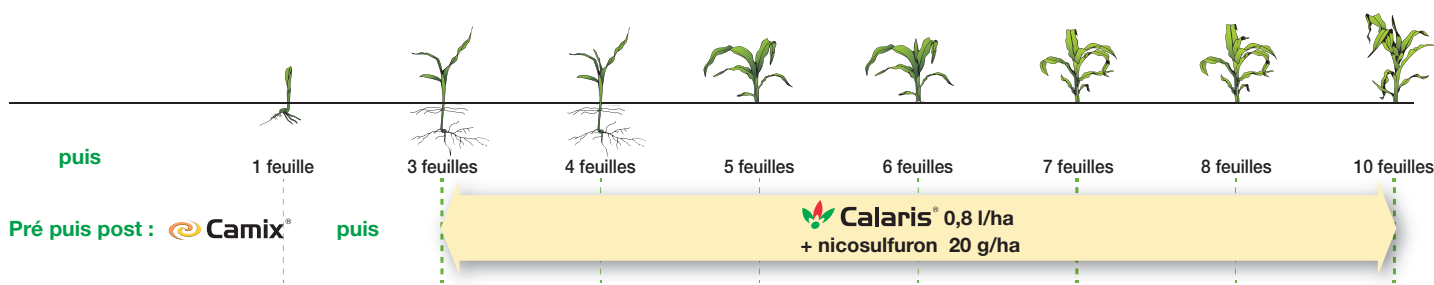
	CAMIX 2,5 l/ha puis CALARIS 0,8 l/ha + nicosulfuron 20 g/ha
Dicotylédones classiques	
Amarante sp.	
Chénopode blanc	
Chénopode hybride	
Morelle noire	
Renouée persicaire	
Dicotylédones difficiles	
Abutilon de Théophraste	
Ambroisie à feuilles d'armoise	
Arroche étalée	4F
Datura stramoine	
Gaillard gratteron	1 ^{er} verticille
Géranium disséqué	2F
Lampourde à gros fruit	
Linaire bâtarde	2F
Linaire élatine	4F
Mercuriale annuelle	6F
Renouée des oiseaux	4F
Renouée liseron	6F
Pensée des champs	2F
Véronique de Perse	4F
Dicotylédones diverses	
Coquelicot	
Fumeterre officinale	
Laiteron rude	
Lamier pourpre	
Matricaire camomille	
Mouron des champs	6F
Mouron des oiseaux	
Séneçon vulgaire	
Dicotylédones vivaces	
Chardon des champs	*
Laiteron des champs	*
Liseron des haies	*
Liseron des champs	*
Rumex à feuilles obtuses	*
Graminées	
Digitaire sanguine	2 - 3F
Folle avoine	
Panic pied-de-coq	3F
Pâturin annuel	2F
Ray-grass	2 - 3F
Sétaire sp	2 - 3F

* : En cas de forte infestation ou de relevées, raisonner l'ajout d'un herbicide partenaire anti-vivaces dans le programme.

■ Très bonne efficacité 95 % ■ Bonne 85 - 95 % ■ Bonne à variable 71 - 85 % ■ Moyenne 50 - 70 %

Renseignements Techniques **0 825 00 05 52** Service 0,15 € / min * prix appel
reenseignements.techniques@syngenta.com

STADES ET DOSES D'UTILISATION DANS UN PROGRAMME PRÉ PUIS POST SUR MAÏS



EN PRATIQUE

- **Excellente sélectivité.**
- L'utilisation de **CAMIX** puis **CALARIS** dans un programme pré puis post permet une lutte efficace contre les flores mixtes de graminées et de dicotylédones annuelles y compris en situation à forte pression graminées.
 - En prélevée, **CAMIX** gagne à être utilisé immédiatement après le semis sur un sol frais et humide.
 - Une efficacité optimum est obtenue lorsqu'une pluie survient quelques jours après le traitement.
- Les doses/ha peuvent être modulées en fonction du programme et de la flore à détruire selon les équilibres recommandés suivants :
 - **CAMIX** 2 l/ha - **CALARIS** à 1 l/ha max
 - ou : **CAMIX** 2,5 l/ha - **CALARIS** de 0,6 à 0,8 l/ha max.



CAMIX® - Attention - H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



CALARIS® - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits

CAMIX® - AMM N° 2060088 - Composition : 20 g/l bénomolaxor * + 400 g/l S-métolachlore * + 40 g/l mésotrione * - P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines et les eaux de surface, ne pas appliquer ce produit sur parcelle drainée en période d'écoulement des drains SPe3 Pour protéger les eaux de surface, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « maïs ».

CALARIS® - AMM N° 2170381 - Composition : 330 g/l terbuthylazine * + 70 g/l mésotrione * - P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P260 Ne pas respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient des alcools en C16-18 éthoxylés et de l'acide phosphonique. Ne pas appliquer sur des sols proches de la saturation en eau (gorgés d'eau), ni si de forts cumuls de pluie sont annoncés. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les organismes aquatiques et les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la terbuthylazine plus d'une fois tous les 3 ans. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.